



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 janvier 2021  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 4 janvier 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de juillet 2020 sous la présidence de l'Allemagne (voir annexe).

Ce récapitulatif a été établi par la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies. Bien que les autres membres du Conseil aient été consultés, il n'a pas vocation à représenter les vues du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint  
(*Signé*) Günter **Sautter**



## **Annexe à la lettre datée du 4 janvier 2021 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Allemagne (juillet 2020)**

#### **Introduction**

Sous la présidence de l'Allemagne, en juillet 2020, le Conseil de sécurité a tenu 40 séances, dont 17 séances publiques par visioconférence, 12 séances privées par visioconférence, 2 réunions d'information, 2 consultations et 1 dialogue interactif informel. Il a adopté six résolutions et publié une déclaration de la présidence et six déclarations à la presse.

#### **Questions thématiques et autres questions**

##### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales : répercussions de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)**

Le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil a adopté la résolution [2532 \(2020\)](#) face aux conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Dans cette résolution, il a exigé la cessation générale et immédiate des hostilités, demandé à toutes les parties à des conflits armés de prendre part immédiatement à une pause humanitaire durable pendant au moins 90 jours consécutifs et pris acte de l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat.

Le 2 juillet, le Conseil a tenu une séance publique par visioconférence sur les pandémies et la sécurité, présidée par le Ministre allemand des affaires étrangères, Heiko Maas, pour examiner les incidences de la COVID-19, et des pandémies en général, sur les questions qui relèvent de son mandat.

Le Secrétaire général a informé le Conseil des graves conséquences que continuait d'avoir la pandémie sur la paix et la sécurité dans le monde entier. Il a mis en garde contre une déstabilisation des pays traditionnellement considérés comme stables et contre les retombées que pouvaient avoir la pandémie sur certains pays en conflit ou sortant d'un conflit. Il a renouvelé son appel à un cessez-le-feu immédiat, partout dans le monde, salué l'adoption de la résolution [2532 \(2020\)](#) et une nouvelle fois demandé instamment à toutes les parties belligérantes de faire taire leurs armes afin de faciliter l'instauration des conditions permettant l'acheminement de l'aide humanitaire, de donner sa chance à la diplomatie et de ramener l'espoir dans les régions les plus vulnérables face à la pandémie.

Le Conseil a également entendu un exposé de la Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine, Almira Elfadil Mohammed Elfadil, qui a présenté des informations sur la riposte à la pandémie en Afrique et les mesures prises par l'Union africaine. La Commissaire a souligné l'importance que revêtaient la solidarité et la coopération internationales pour vaincre ensemble la maladie et assurer la sûreté et la sécurité dans le monde.

Le troisième intervenant, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, a appelé l'attention du Conseil sur certains grands enseignements tirés des mesures de riposte à la pandémie dans les contextes humanitaires.

Les membres du Conseil ont estimé que la pandémie de COVID-19 avait entraîné une crise mondiale ayant des effets tangibles sur les conflits existants et que le Conseil devait s'y attaquer. Tous ont souligné que la coopération et la solidarité internationales étaient nécessaires pour faire face à la crise. Ils ont salué l'adoption de la résolution [2532 \(2020\)](#) et insisté sur le fait qu'il fallait qu'elle soit appliquée rapidement.

Le 22 juillet, le Conseil a tenu un dialogue interactif informel avec les représentants de la Commission de consolidation de la paix sur les incidences de la pandémie de COVID-19 sur la consolidation et le maintien de la paix dans les pays touchés par des conflits. La Chargée d'affaires de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la Commission, Louise Blais, a fait le point sur les premières mesures prises par la Commission en réponse à la pandémie, soulignant sa position unique dans le système des Nations Unies, dont elle est l'unique organe habilité à jouer un rôle fédérateur entre les autres organes principaux. Le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Oscar Fernandez-Taranco, a donné un aperçu des activités intégrées et globales menées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix en réponse à la pandémie de COVID-19.

### **Lutte contre le terrorisme**

Le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur un attentat terroriste commis à Karachi (Pakistan). Dans cette déclaration, les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus énergiques une attaque odieuse et lâche. Ils ont exprimé leur plus profonde sympathie et leurs condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au Gouvernement pakistanais et souhaité un prompt et total rétablissement aux blessés.

### **Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : opérations de paix et droits humains**

Le 7 juillet, lors d'une réunion présidée par la Ministre allemande de la défense, Annegret Kramp-Karrenbauer, le Conseil a entendu des exposés de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, David Shearer, et du Président du Groupe LOTUS, Dismas Kitenge Senga.

La Haute-Commissaire a souligné que les composantes Droits de l'homme sur le terrain assumaient des fonctions importantes, notamment la surveillance des violations des droits humains et le renforcement des capacités dans le domaine des droits humains en étroite collaboration avec les gouvernements hôtes. Ces composantes contribuaient également aux mandats de protection des missions des Nations Unies, jouant un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs généraux des opérations de paix concernant l'appui aux initiatives politiques et aux processus de paix. La Haute-Commissaire a félicité le G5 Sahel d'avoir été la première force armée sous-régionale à s'engager à instaurer un cadre réglementaire applicable aux droits humains.

M. Shearer a souligné que les droits humains étaient une activité essentielle de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et qu'ils constituaient l'un des quatre piliers de son mandat, jouant également un rôle à l'échelle de toute la Mission dans la mesure où ils étaient cruciaux pour la paix et la sécurité et pour la protection des civils.

Le Président du Groupe LOTUS a informé le Conseil des activités menées par son groupe en coopération avec le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Il a recommandé d'accroître la présence et les ressources du Bureau sur tout le territoire de la République démocratique du Congo et d'appuyer la professionnalisation et le renforcement des moyens d'action de l'armée et de la police, notamment par des activités de formation sur les droits humains et la vérification des antécédents.

Les membres du Conseil ont souligné que l'exécution des mandats relatifs aux droits humains devait être guidée par une approche globale à l'échelle de la mission, comprenant notamment la fourniture des ressources nécessaires. De nombreux États Membres ont par ailleurs insisté sur l'importance de la formation et de l'évaluation avant le déploiement et en cours de mission, y compris en matière de responsabilité effective, ajoutant qu'elles devaient être adaptées aux missions. Un grand nombre de membres du Conseil et d'autres États Membres ont en outre mis en avant la participation véritable des femmes en uniforme, ainsi que l'importance du travail des conseillers pour la protection et de l'analyse comparative entre les sexes.

### **Les jeunes et la paix et la sécurité**

Le 14 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2535 \(2020\)](#), sa troisième résolution sur les jeunes et la paix et la sécurité depuis 2015. Dans cette résolution, le Conseil a réaffirmé que les jeunes apportaient une contribution importante et positive au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité et à la prévention et au règlement des conflits. Il a particulièrement insisté sur l'apport des jeunes femmes à la paix et à la sécurité. En outre, il a prescrit plusieurs mesures concrètes, en particulier l'élaboration d'orientations consacrées expressément à la protection des jeunes, la désignation de points focaux pour la jeunesse aux fins de la réalisation du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et la présentation par le Secrétaire général d'un rapport biennal. Il a également fait référence à l'élaboration de mécanismes internes visant à accroître la participation des jeunes aux séances d'information du Conseil.

### **Les femmes et la paix et la sécurité**

Le 17 juillet, le Conseil a tenu son débat public annuel sur les violences sexuelles liées aux conflits, sous la présidence de M. Maas. Le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, qui a présenté le récent rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits ([S/2020/487](#)), ainsi que de l'Envoyée spéciale du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Angelina Jolie, qui a parlé des besoins et des problèmes particuliers des enfants victimes de violences sexuelles. M<sup>me</sup> Jolie a demandé à la communauté internationale de veiller davantage à ce que les enfants reçoivent l'attention dont ils avaient besoin. Le Conseil a également entendu les exposés de deux représentantes de la société civile, Khin Ohmar et Nadia Carine Fornel Poutou. M<sup>me</sup> Ohmar a demandé que les auteurs de crimes de violence sexuelle perpétrés au Myanmar répondent de leurs actes. M<sup>me</sup> Fornel Poutou a quant à elle informé le Conseil de son travail avec les personnes ayant subi des violences sexuelles en République centrafricaine et demandé qu'elles bénéficient d'un accompagnement et de mesures de réparation et que justice soit faite.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui aux activités de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Ils ont eu un échange de vues sur les

moyens d'améliorer l'application des 10 résolutions du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité et de veiller à ce que les droits et les besoins des personnes concernées soient respectés et que les auteurs de violences sexuelles répondent de leurs actes. Nombre d'entre eux se sont dits favorables au renforcement des mesures ciblées contre les auteurs de violences sexuelles dans les États qui ne s'acquittaient pas des obligations que leur imposait le droit international ou qui ne respectaient pas les engagements qu'ils avaient pris auprès de l'Organisation. Une compilation des déclarations faites par les membres du Conseil et soumises par d'autres États Membres et entités au titre des articles 37 et 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil a été distribuée.

### **Climat et sécurité**

Le 24 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur le climat et la sécurité, sous la présidence de M. Maas. Le débat, organisé conjointement par la Belgique, l'Estonie, la France, le Niger, la République dominicaine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie et le Viet Nam, s'est intéressé à la manière dont les changements climatiques pouvaient exacerber et prolonger les conflits et accroître l'instabilité. Le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Miroslav Jenča, a mis en évidence les incidences des risques de sécurité liés au climat dans différentes régions et souligné l'importance des interventions de prévention des conflits et de consolidation de la paix tenant compte des changements climatiques. Le Conseil a par ailleurs entendu un exposé du Directeur du Centre national d'études stratégiques et de sécurité du Niger, Mahamadou Magagi, qui a décrit l'influence des changements climatiques sur les migrations et l'insécurité alimentaire et leurs effets négatifs sur la paix et la sécurité dans la région du Sahel. La Directrice de Sustainable Pacific Consultancy, à Nioué, Coral Pasisi, a mis en évidence le fait que les changements climatiques menaçaient les fondements économiques, les identités nationales et même l'existence des nations insulaires du Pacifique.

Le Conseil a été prié par ses membres de s'intéresser à la dimension sécurité des effets des changements climatiques de façon exhaustive et plus systématique. Le large soutien dont bénéficient les priorités de sécurité climatique, résumé dans une ambitieuse déclaration commune prononcée par Nauru au nom des 51 États membres du Groupe des Amis pour le climat et la sécurité, et l'annonce de la création d'un groupe informel d'experts sur le climat et la sécurité, montrent la détermination de la majorité des membres du Conseil et des États Membres à renforcer l'action du Conseil face aux risques de sécurité liés au climat.

### **Affaires humanitaires**

Le 27 juillet, le Conseil a fait une déclaration à la presse condamnant dans les termes les plus énergiques l'attentat terroriste perpétré dans l'État de Borno (Nigéria) le 22 juillet 2020, qui a entraîné la mort de cinq travailleurs humanitaires. Offrant leurs condoléances aux familles des victimes, les membres du Conseil ont réaffirmé que le terrorisme constituait l'une des plus graves menaces contre la paix et la sécurité internationales et que tous les États devaient le combattre par tous les moyens, dans le respect des obligations que leur imposait le droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

## **Afrique**

### **Guinée-Bissau**

Le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a fait part de son inquiétude à l'égard de la crise politique et institutionnelle qui se poursuivait en Guinée-Bissau. Il a demandé aux autorités du pays de prendre des mesures concrètes pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays en réglant la crise politique et exhorté les forces de sécurité et de défense à rester neutres. Il a également exprimé sa profonde inquiétude face à la menace que représentait la pandémie de COVID-19 pour la population de Guinée-Bissau. Il a pris acte de la reconnaissance, par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la victoire de M. Úmaro Sissoco Embaló au deuxième tour de l'élection présidentielle de décembre 2019.

### **Afrique de l'Ouest et Sahel**

Le 9 juillet, le Conseil a tenu sa séance publique bisannuelle sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, lors de laquelle le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, a fait un exposé sur le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation dans la région et sur les activités du Bureau (S/2020/585). Le Conseil a également entendu un exposé de la Coordinatrice de l'Association des femmes peules et peuples autochtones du Tchad, Hindou Oumarou Ibrahim, représentant la société civile, sur les effets des changements climatiques sur la sécurité et les moyens de subsistance des populations de la région.

Les membres du Conseil ont exprimé de nouveau leur soutien sans réserve aux travaux du Bureau et de M. Ibn Chambas et insisté sur le fait que la coopération internationale, régionale et sous-régionale devait se poursuivre. Ils se sont dits préoccupés par la dégradation des conditions de sécurité dans la région, condamnant en particulier la propagation du terrorisme et de la criminalité organisée. Ils ont évoqué avec une profonde inquiétude les incidences de la pandémie de COVID-19, qui exacerbait les difficultés existantes, en particulier s'agissant de la situation humanitaire, et constituait un facteur de complexité supplémentaire pour les problèmes que rencontraient l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. De nombreux États Membres ont insisté sur les incidences des changements climatiques en matière de sécurité. Plusieurs membres du Conseil ont affirmé qu'il importait d'associer les femmes aux décisions et aux processus de paix. Dans plusieurs déclarations, les participants ont fait part de leur inquiétude quant aux violations des droits humains dans la région et souligné qu'il fallait que chacun, y compris les acteurs étatiques, respectent les droits humains. Les membres du Conseil ont affirmé la nécessité que les scrutins présidentiels prévus au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et au Niger se déroulent de façon pacifique, transparente et ouverte, et se sont accordés sur l'importance des processus et dialogues politiques.

Le 28 juillet, le Conseil a adopté une déclaration du Président dans laquelle il a exprimé son plein appui au travail du Bureau et de M. Ibn Chambas et s'est dit profondément préoccupé par la dégradation des conditions de sécurité et de la situation humanitaire. Il a également réaffirmé son soutien à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial.

### **Soudan du Sud**

Le 13 juillet, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il s'est félicité de l'évolution positive du processus de paix au Soudan du Sud, notamment de

l'adoption par les parties de l'Accord revitalisé sur la répartition des États et l'annonce des gouverneurs. Par ailleurs, les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les délais rencontrés dans l'application de l'Accord revitalisé et ont exhorté les parties à parachever rapidement les arrangements de sécurité, à établir des institutions gouvernementales de transition, notamment une assemblée législative nationale, et à introduire des réformes pendant la transition. Les membres du Conseil se sont en outre félicités des mesures prises par le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et l'ont encouragé à continuer de resserrer la coopération à cet égard avec les organismes humanitaires, les institutions des Nations Unies et la MINUSS.

### **République centrafricaine**

Le 14 juillet, le Conseil a fait une déclaration à la presse par laquelle les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attaque qui aurait été commise par des éléments armés de Retour, réclamation et réhabilitation le 13 juillet 2020 contre un convoi de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à Gedze (préfecture de la Nana-Mambéré), dans le nord-ouest du pays, au cours de laquelle un Casque bleu rwandais a été tué et deux autres blessés. Les membres du Conseil ont adressé leurs condoléances les plus sincères à la famille du Casque bleu décédé, ainsi qu'au Rwanda et à la MINUSCA.

Le 28 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2536 \(2020\)](#), dans laquelle il a reconduit pour une période de 12 mois, jusqu'au 31 juillet 2021, le régime de sanctions visant la République centrafricaine. Il a également prorogé jusqu'au 31 août 2021 le mandat du Groupe d'experts sur la République centrafricaine, créé en application de la résolution [2127 \(2013\)](#).

### **Mali**

Le 27 juillet, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur le Mali. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Mahamat Saleh Annadif, a informé les membres du Conseil de la situation au Mali et des faits nouveaux concernant les manifestations violentes et la crise politique du moment. Les membres du Conseil ont fait part de leur profonde préoccupation concernant les tensions politiques survenues peu de temps auparavant au Mali, exprimé leur plein appui aux efforts de médiation déployés par la CEDEAO et pris acte des recommandations approuvées lors du sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO sur la situation sociopolitique au Mali. Ils ont exhorté les parties maliennes à donner suite sans délai aux recommandations, à privilégier le dialogue et à s'abstenir de toute action susceptible d'alimenter les tensions ou de menacer l'état de droit.

Les membres du Conseil ont rappelé qu'il importait d'appliquer l'Accord de paix et de stabiliser le centre du pays et renouvelé leur soutien à M. Annadif et à la MINUSMA. Des éléments destinés à la presse ont été adoptés.

### **Moyen-Orient**

#### **République arabe syrienne**

Au mois de juillet, le Conseil a tenu plusieurs séances sur la République arabe syrienne.

Les 7, 8, 10 et 11 juillet, des séances privées ont eu lieu par visioconférence sur la prorogation du mécanisme de surveillance établi en application de la résolution [2165 \(2014\)](#), concernant l'accès transfrontalier des agents humanitaires en République arabe syrienne.

Les 7 et 10 juillet, un projet de résolution présenté par la Belgique et l'Allemagne n'a pas été adopté, du fait que deux membres permanents ont fait usage de leur droit de veto.

Les 8 et 10 juillet, un projet de résolution présenté par la Fédération de Russie n'a pas été adopté, parce qu'au moins neuf membres n'ont pas voté pour.

Le 10 juillet, des amendements au projet de résolution présenté par la Belgique et l'Allemagne – deux de la Fédération de Russie et un de la Chine – n'ont pas été adoptés, parce qu'au moins neuf membres n'ont pas voté pour.

Le 11 juillet, le Conseil a adopté la résolution [2533 \(2020\)](#), dans laquelle il a prorogé pour une période de 12 mois le mandat du mécanisme de surveillance du poste frontière de Bab el-Haoua, jusqu'au 10 juillet 2021.

Le 14 juillet, lors d'une séance privée tenue par visioconférence, lors de laquelle la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, a fait un exposé, le Conseil a examiné l'application de la résolution [2118 \(2013\)](#) sur le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Le 23 juillet, le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Otto Pedersen, ainsi que celui d'une représentante de Families for Freedom, Wafa Mustafa.

M. Pedersen a exhorté le Gouvernement de la République arabe syrienne et toutes les autres parties syriennes à libérer unilatéralement les détenus et les personnes enlevées et à prendre des mesures sérieuses au sujet des personnes disparues. Il a informé le Conseil que la troisième session de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens s'ouvrirait à Genève le 24 août 2020. Il a par ailleurs formé le vœu que ces acteurs internationaux clefs s'emploieraient ensemble à faire avancer le processus politique global. Il a souligné que ce n'était que par le dialogue international qu'il serait possible de relever les nombreux défis auxquels la République arabe syrienne et les Syriens étaient confrontés, qu'il s'agisse des besoins humanitaires, des détentions, des déplacements, de la violence et de la terreur, de la misère économique ou de la violation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la République arabe syrienne.

M<sup>me</sup> Mustafa a demandé instamment au Conseil de se pencher sur la question des détenus et des personnes disparues. Elle a sollicité un appui unifié à la libération unilatérale et à grande échelle de toutes les personnes détenues dans les prisons et les centres de détention non officiels et demandé qu'il soit fait pression sur les autorités syriennes et les autres acteurs pour qu'ils publient immédiatement les noms des personnes détenues dans tous les lieux de détention et donnent des informations sur le lieu de leur détention et sur leur situation. Elle a en outre souligné qu'il importait de protéger les civils, de défendre les droits humains et de faire régner la justice.

Le 29 juillet, le Conseil a entendu des exposés sur la situation humanitaire en République arabe syrienne présentés par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, et par la Directrice régionale de Syria Relief and Development, Amany Qaddour. Celle-ci a insisté sur le fait qu'il fallait maintenir les services humanitaires, continuer de garantir l'accès humanitaire et faire passer les besoins humanitaires avant toute autre priorité. Elle a demandé au Conseil de faire tout son possible pour protéger les travailleurs

humanitaires, qui ne sont pas moins exposés au risque de déplacement, de violence ou d'insécurité.

## **Libye**

Le 8 juillet, les membres du Conseil ont tenu une séance publique par visioconférence sur la situation en Libye. Six mois après la conférence de Berlin sur la Libye, des demandes ont été reçues au titre des articles 37 et 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de la part des ministres des affaires étrangères et des dignitaires des États Membres et des organisations régionales ci-après ayant participé au processus de Berlin : Algérie, Congo, Égypte, Émirats arabes unis, Italie, Pays-Bas, Suisse, Turquie, Ligue des États arabes, Union africaine et Union européenne. Le Président a également donné suite aux demandes soumises en application de l'article 37 par des États Membres intéressés ou voisins, à savoir la Grèce, le Maroc, le Qatar, le Soudan et le Tchad. Le Secrétaire général a fait un exposé sur la situation en Libye, se félicitant du fait que la séance offre aux parties l'occasion de réaffirmer leur volonté de respecter les engagements pris à Berlin. Il a néanmoins exprimé sa profonde inquiétude face aux niveaux sans précédent de l'ingérence étrangère, du renforcement des forces militaires et des attaques menées contre le personnel et les installations de santé sur fond de propagation de la COVID-19, et souligné que les Nations Unies et la Cour pénale internationale avaient un rôle à jouer s'agissant de faciliter l'application du principe de responsabilité et de faire prévaloir l'état de droit. Le Secrétaire général s'est également dit préoccupé par la situation des personnes déplacées, des migrants et des demandeurs d'asile, ainsi que par le blocus pétrolier en cours, et a souligné l'importante contribution de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à l'obtention d'un cessez-le-feu durable et à la promotion d'un règlement politique de la situation en Libye.

Les participants ont exprimé leur inquiétude face à l'escalade du conflit et à ses conséquences humanitaires, aggravées par la propagation de la COVID-19, et demandé que les négociations en vue d'un cessez-le-feu menées par la Commission militaire conjointe 5+5 se poursuivent. Ils ont en outre souligné qu'il fallait que toutes les parties respectent l'embargo sur les armes, insistant sur le fait qu'il n'y aurait jamais de solution militaire au conflit. Ils ont remercié la MANUL et la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général pour la Libye et Chef par intérim de la MANUL, Stephanie Williams, pour le travail accompli, et certains États Membres ont demandé que le poste de représentant spécial soit pourvu immédiatement. Certains États Membres se sont en outre dits favorables à la création d'une zone démilitarisée le long des lignes de front de Syrte et de Joufra et ont salué les suggestions faites par le Secrétaire général concernant un éventuel appui de la MANUL à cet égard.

## **Yémen**

Le 14 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2534 \(2020\)](#), par laquelle il a prorogé pour une durée de 12 mois le mandat de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), jusqu'au 15 juillet 2021. Le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire un point sur la MINUAAH dans un délai d'au moins un mois avant la date à laquelle le mandat de la Mission devait venir à expiration.

Le 15 juillet, le Conseil a entendu un exposé de M. Lowcock et de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Inger Andersen, sur l'état du pétrolier en délabrement *FSO Safer*, amarré au large de la côte occidentale du Yémen, dans le territoire contrôlé par les houthistes.

M<sup>me</sup> Andersen et M. Lowcock ont mis en lumière les graves conséquences écologiques, économiques et humanitaires que pourraient connaître le Yémen et la

région si le pétrolier continuait à s'éroder et si le pétrole se déversait dans la mer Rouge. Ils ont confirmé qu'une équipe technique des Nations Unies était prête à faire les évaluations nécessaires et que les dirigeants houthistes avaient donné leur accord écrit concernant l'accès au pétrolier.

Le 28 juillet, le Conseil a tenu une séance publique par visioconférence, suivie de consultations à huis clos. Les membres du Conseil ont entendu des exposés présentés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, et par M. Lowcock. En outre, la Coordinatrice générale de Médecins du Monde au Yémen, Wafa'a al-Saidy, et la Présidente de la Fondation arabe des droits humains, Raja Almasabi, toutes deux représentantes de la société civile, ont été invitées à examiner, pour l'une, les incidences de la pandémie de COVID-19 sur le système de santé au Yémen et, pour l'autre, la situation des personnes en situation de handicap dans le conflit. Lors de la séance privée par visioconférence, le Président du Comité de coordination du redéploiement, Abhijit Guha, a également fait un exposé au Conseil.

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Le 21 juillet, lors de son débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, le Conseil a entendu des exposés présentés par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Nickolay Mladenov, le Président de US/Middle East Project, Daniel Levy, et le professeur de sciences politiques et Directeur du Centre palestinien de recherche et d'études politiques, Khalil Shikaki.

M. Mladenov a déclaré que les Palestiniens et les Israéliens étaient aux prises avec une triple crise complexe et potentiellement déstabilisante : une crise sanitaire qui s'emballait, une crise économique qui s'aggravait et un affrontement politique qui s'intensifiait en raison de la menace d'annexion par Israël de certaines parties de la Cisjordanie occupée et des mesures prises en réponse par les dirigeants palestiniens. Il a affirmé qu'il fallait saisir l'occasion que présentaient les crises actuelles pour aller de l'avant et retrouver la voie d'une solution négociée à deux États, ancrée dans un règlement juste et durable du conflit, conformément aux résolutions de l'ONU, aux accords bilatéraux et au droit international.

M. Levy a appelé de ses vœux l'instauration de conditions propices aux progrès futurs propres à faire prévaloir l'égalité, la dignité et la sécurité, pour les Palestiniens comme pour les Israéliens. M. Shikaki a déclaré que, malgré le désespoir et le pessimisme qui régnaient face à l'avenir, l'opinion publique palestinienne et l'opinion publique israélienne n'étaient pas des obstacles à la paix et, avec de bons dirigeants et des mesures d'incitation efficaces, elles pouvaient être amenées à appuyer une vision commune de la paix, fondée sur la solution des deux États.

La Représentante permanente d'Israël et l'Observateur permanent de l'État de Palestine ont également fait des déclarations.

## **Amérique latine et Caraïbes**

### **Colombie**

Le 14 juillet, le Conseil a examiné la situation en Colombie et le rapport du Secrétaire général sur la mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2020/603). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Carlos Ruiz Massieu,

lui a rendu compte de l'évolution récente de la situation. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui plein et unanime au processus de paix en Colombie et se sont déclarés attachés à collaborer étroitement avec ce pays pour accompagner l'application intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Ils se sont félicités de l'engagement constant manifesté par les deux parties à cette fin et ont fermement appuyé les efforts complémentaires déployés par la Mission et l'équipe de pays.

Le Conseil a entendu l'exposé d'une représentante de l'Association des femmes afro-colombiennes du Nord-Cauca, Clemencia Carabalí. Les membres du Conseil se sont déclarés de nouveau vivement préoccupés par les menaces, les attaques et les meurtres dont faisaient l'objet, de manière constante, des défenseurs des droits humains et des figures de la société civile, y compris des femmes dirigeantes et des personnes issues des communautés autochtones et afro-colombiennes, ainsi que d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). Ces attaques avaient persisté malgré la pandémie de COVID-19.

Le 16 juillet, le Conseil a adopté le texte d'une déclaration à la presse saluant la résilience des Colombiens face à la pandémie de COVID-19. Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par les parties pour atténuer les incidences de la pandémie sur la paix et souligné qu'il importait d'appliquer toutes les dispositions de l'Accord, notamment en ce qui concernait la réforme rurale, la participation politique, la lutte contre les drogues illicites, par exemple par des programmes de substitution des cultures, et la justice transitionnelle.

## **Asie**

### **Asie centrale**

Le 6 juillet, le Conseil a tenu une séance privée par visioconférence pour ses consultations bisannuelles sur le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Natalia Gherman, a présenté au Conseil un exposé sur les mesures prises en Asie centrale face à la pandémie de COVID-19, la coopération régionale, la gestion des ressources en eau transfrontières, le climat et la sécurité, la lutte antiterroriste et les droits humains. Le Conseil n'a pas approuvé d'éléments destinés à la presse à l'issue de la séance.

## **Europe**

### **Chypre**

Le 16 juillet, avant la tenue de consultations à huis clos sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, les membres du Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont tenu des discussions à huis clos. La Représentante spéciale du Secrétaire général à Chypre et Chef de la Force, Elizabeth Spehar, a présenté au Conseil et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police un exposé sur les rapports du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2020/682) et sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2020/685). Les représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les membres du Conseil ont exprimé leur appui au travail de M<sup>me</sup> Spehar, en particulier en ce qui concerne son initiative en faveur de l'établissement de contacts militaires directs.

Le 20 juillet, le Conseil a examiné la situation à Chypre et les deux rapports du Secrétaire général. M<sup>me</sup> Spehar a présenté au Conseil un exposé sur les deux rapports et sur l'évolution récente de la situation.

Les membres du Conseil se sont dits favorables à ce que le mandat de la Force soit reconduit et ont appelé de leurs vœux un retour rapide au processus politique permettant de parvenir à un règlement fondé sur une fédération bizonale et bicommunautaire et sur l'égalité politique, comme envisagé dans les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, que les deux parties s'étaient de nouveau engagées à respecter après la réunion avec le Secrétaire général tenue à Berlin en novembre 2019. Ils ont appuyé l'action du Secrétaire général et sa mission de bons offices à cet égard.

Le 28 juillet, le Conseil a adopté la résolution [2537 \(2020\)](#), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 janvier 2021 le mandat de la Force.

---